

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 14 décembre 2021

Délibération n°DE2021019

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 15 dont 1 suppléant

RF
Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/01/2022
055-200088961-20211214-DE2021019-DE

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 08 décembre 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Diana MOUNZER, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Fabrice BEAUMET est désigné secrétaire de séance.

7.5 - LEADER 2023-2027 - Appel à Manifestation d'Intérêt

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

Dans un courriel daté du 2 décembre dernier, la Région Grand Est, Autorité de gestion régionale, invite tous les territoires potentiellement candidats à l'obtention du nouveau programme LEADER 2023-2027 à présenter leurs intentions pour le 17 janvier prochain.

Par cet appel à manifestation d'intérêt (AMI), la Région a pour objectif d'identifier les territoires candidats, de s'assurer de la conformité de leur approche par rapport aux règles de LEADER et de mettre en œuvre le soutien préparatoire à l'élaboration de leur stratégie.

Selon les premières estimations, une trentaine de territoire sera amenée à se partager l'enveloppe de 36 Millions d'euros réservée sur Leader pendant 5 ans.

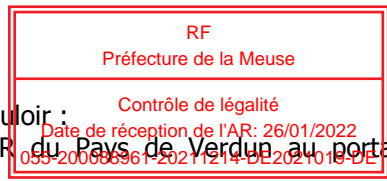
Sur le fond, la philosophie du programme Leader reste inchangée par rapport à ce que l'on connaît déjà sur le territoire. La stratégie LEADER devra être fondée sur un diagnostic territorial. Définir des enjeux partagés et identifier des orientations jugées prioritaires afin d'apporter une plus-value sur le territoire (3 maximum). Il est vivement proposé aux territoires de retenir une orientation thématique portant sur le soutien aux « petits » équipements de proximité pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux, cependant ce n'est pas une obligation.

Cette réflexion sera à mener d'ici l'été 2022. Elle s'appuiera pour une large part sur les travaux menés dans le cadre du PTRTE qui constituent le cadre de la nouvelle stratégie territoriale du nord meusien pour cette nouvelle programmation. Sur cette base, l'animation de l'élaboration de la candidature en interne, avec l'équipe technique du PETR, semble envisageable.

Sur la forme, si le territoire garde la main sur la mise en œuvre du programme, des règles de gestion sensiblement équivalentes à ce que nous connaissons actuellement seront toujours en vigueur.

Plan de financement prévisionnel du soutien préparatoire à la candidature :

DEPENSES			RECETTES		
Poste de dépenses	Montant des dépenses	Taux	Financeurs sollicités	Aide sollicitée	Taux
Frais d'ingénierie PETR	15 000 €	80 %	FEADER (Soutien préparatoire LEADER)	15 000 €	80 %
Colloques, intervention de spécialistes	3 750 €	20 %	Pays de Verdun	3 750 €	20 %
TOTAL	18 750 €	100 %	TOTAL	18 750 €	100%



Pour répondre à cet AMI, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer l'intention de candidature du PETR du Pays de Verdun au portage du programme Leader 2023 – 2027,
- envisager ainsi la méthode de travail proposée pour mettre en œuvre la candidature,
- approuver le plan de financement prévisionnel au soutien préparatoire,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la candidature.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

CONFIRME l'intention de candidature du PETR du Pays de Verdun au portage du programme Leader 2023 – 2027,

RETIENS la méthode de travail en interne, proposée ci-dessus, pour mettre en œuvre la candidature,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel au soutien préparatoire,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la candidature.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Julien DIDRY